

Réunion du 16 Mars 2022 à 18h30

Tous présents

* Création d'un méthaniseur sur la commune de Fossé.

Une vingtaine d'agriculteurs se sont associés pour la création d'une SAS concernant la mise en place de ce projet (dont Camille Chevais exploitant agricole sur la commune de Villemardy), ils détiennent 67 % des parts et ils ont été rejoints par Energie Partagée : 16,5 %, Agglopolys 8,25 % ainsi que la commune de Fossé pour 8,25 %.

Il s'agit de produire de l'énergie renouvelable de Bio-Méthane, ce qui permettrait d'alimenter environ 2500 foyers.

Les matières premières qui vont approvisionner le méthaniseur sont : du lisier, des déchets de betteraves, des déchets de céréales et de l'ensilage de cultures intermédiaires à vocation énergétique et de prairies.

La ration journalière est de 65T et séjournera environ 80 jours dans les digesteurs chauffés à 40 degrés. Il sortira tous les jours environ 11 tonnes de digestat solide et 54 tonnes de digestat liquide. Les digestats sont des fertilisants classés comme des effluents d'élevage (fumier – lisier).

Le digestat liquide sera épandu avec une « tonne à lisier » ; le digestat solide sera épandu avec un épandeur à compost.

Une trentaine de communes sont concernées par le plan d'épandage représentant environ 2700 ha.

Concernant Villemardy, Camille Chevais récupèrera du digestat liquide, il renverra en contrepartie du lisier de cochons vers le méthaniseur.

Monsieur le Préfet demande à ce que les communes donnent leur avis.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement formulée par la société Metha Blois Nord mais s'interroge néanmoins sur le fait que cela engendrera le passage d'un certain nombre de camions sur la petite route de Villepéan qui vient d'être rénovée.

* Nous avons reçu l'avis du comité médical départemental qui nous confirme que notre employé communal est en congé longue maladie jusqu'au 03/01/2023.

* Entretien des espaces verts 2022 :

Villamoy : Devis SARL Alain Fermé : 3.480 €HT

Devis ADG Services 41 : 4.942 € HT

Les travaux de tonte et de débroussaillage à Villamoy seront exécutés par l'entreprise Fermé pour cette année 2022.

Villemardy : Il est à noter que Gérard David et Francis Gousseau s'engagent bénévolement à effectuer les tontes à Villemardy. Nous les remercions chaleureusement.

* Nous avons demandé à l'entreprise Fermé de tailler 3 arbustes et d'élaguer 3 bouleaux près du cimetière. Le coût est de 160 € HT.

La facture globale pour les travaux d'élagage et de taille sur la commune s'élève à 4.600 € HT.

* Date de passage de la balayeuse pour l'année 2022 :

- mercredi 23 mars

- mercredi 15 juin

- mercredi 21 septembre

- lundi 28 novembre

* Le coût de la convention fourrière pour l'année 2022 est de 273 € TTC.

* La facture de pompage nettoyage des avaloirs s'élève à 833 € HT.
Le forfait pour 50 avaloirs était de 595 € mais il s'est avéré qu'il y en a 75 au total.
La plus-value a donc été de 238 HT.

* M. Devilliers, le responsable de la société 'Traitement et Correction Acoustique' nous a rendu visite le 10 février pour une réunion à laquelle participaient 7 membres du conseil municipal. Il nous a expliqué en quoi consistait son travail, de la confection des cassettes absorbantes dans ses ateliers jusqu'à la pose par crochet mural dans le périmètre de la salle. Il nous a proposé d'imprimer le blason de la commune sur une cassette. Le surcoût est de 80 € HT. La facture globale s'élève donc à 3.257,70 € HT.

Nous avons donné notre accord.

Les travaux ont été effectués lundi 14 mars et ils nous donnent entière satisfaction.

Afin de disposer d'une audibilité optimale et d'un confort d'écoute sans nuisances, le temps de réverbération doit être de 1,4 secondes dans l'ensemble des fréquences ; ce niveau est maintenant atteint.

* L'ouverture des plis concernant les travaux 2022 s'est déroulée le 08 mars en présence de M. Lucas notre maître d'œuvre.

Sur 8 lots, 2 sont infructueux : le lot électricité pour absence d'offre et le lot espaces verts pour offre inacceptable. M Lucas va contacter des entreprises afin d'avoir des devis.

Pour les autres lots, les propositions sont en cours d'étude, nous aurons tous les éléments la semaine prochaine.

* Nettoyage de printemps du samedi 12 mars.

Malgré le mauvais temps, une vingtaine de personnes étaient présentes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir des personnes dont c'était la première participation ainsi que des enfants.

Un grand merci à toutes ces personnes d'avoir contribué au nettoyage de notre commune.

* Organisation du temps de travail

La loi de transformation du 06/08/2019 met fin aux dérogations de la durée du temps de travail de 35h dans la fonction publique territoriale (1607 h annuelles) pour les collectivités territoriales ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement à la loi du 03/01/2001 et dérogatoire.

Suite à l'avis favorable, à l'unanimité, des représentants du personnel ainsi que des représentants de la collectivité, la commune souhaite se mettre en conformité avec la loi de transformation. Le conseil municipal prend acte de cet engagement.

* Les bornes à incendie de la commune ont été vérifiées par les sapeur-pompier.

Il s'avère que l'une d'elles n'est pas conforme, les autres sont à repeindre. Il serait judicieux de s'associer avec Périgny et de demander à Suez de les remettre en état.

Monsieur le maire est chargé d'effectuer les démarches.

* La commission communale des impôts directs s'est réunie le mardi 15 mars sous l'autorité de M. Bregnat, géomètre du cadastre.

Cela a permis d'avoir des explications concernant les avis à donner sur les changements des locaux d'habitation ou professionnels ainsi que sur les changements affectant le classement des propriétés non bâties.

* Le montant de la DSR (subvention du département) revenant à la commune concernant les travaux 2022 s'élève à 24.000 €. Nous attendons maintenant la réponse de la préfecture au sujet de la demande de subvention relative à la DETR.

* La réunion de la commission de révision de la liste électorale se déroulera le vendredi 18 mars à 16h30. L'obligation est de la faire entre le 17 et le 20 mars.

* Un arrêté a été demandé à la préfecture pour que le bureau de vote des élections présidentielles soit installé dans la salle polyvalente.

* Pascal Leroi nous donne le compte rendu de la dernière réunion ValDem dont l'objectif était la présentation de la Société Publique Locale Tri Val de Loir(e) et du centre de tri interdépartemental des déchets ménagers recyclables.

Ce centre va être implanté sur la commune de Parçay-Meslay sur un terrain de 5 ha. Il va regrouper 9 actionnaires sur 3 départements pour 910.000 habitants. Le but est de moderniser les outils de tri, de maîtriser et de mutualiser les moyens et les coûts en associant les territoires ruraux aux agglomérations.

L'investissement global est d'environ 45.000.000 €. Une soixantaine de personnes vont être recrutées. L'exploitation devrait débuter en janvier 2024.

* M. Daniel Foucher a fait un don de 50€ à la commune de Villemardy, nous l'en remercions.

* Tableau des permanences concernant les élections présidentielles :

	<u>10 Avril</u>	<u>24 Avril</u>
8h → 11h	G. David F. Gousseau G. Leguereau	G. David F. Gousseau G. Leguereau
11h → 13h30	J. Leguereau P. Noyau	J. Leguereau P. Noyau
13h30 → 16h	P. Leroi C. Tardiveau	P. Leroi D. Patry
16h → 19h	D. Patry D. Savigny	S. Hausseray C. David

La séance est levée à 20h15